

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 24 Mars 2026

Présents : MME POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : Amende 100.00 euros

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

➤ SENIORS :

- 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- **D3**
- SENIORS :
- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

- **D4**
- SENIORS :
- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
- Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
- L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**
- Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

Matches à jouer (à domicile) – Courier du 18/03/26

AVS ORLY doit communiquer pour la prochaine Commission, un terrain de repli pour les rencontres en retard (classés sensibles)

54226797 –AVS ORLY / CHAMPIGNY PORTUGAIS du 29/03/2026

54226785 –AVS ORLY / LIMEIL BREVANNES AJ 2 du 12/04/2026

Et les rencontres restant à fixer

54226749 –AVS ORLY / US IVRY FOOTBALL 3 du 25/01/2026

54226761 –AVS ORLY / MAROLLES FC du 08/02/2026

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain + accord du club adverse + accord de la CDPME

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées, merci aux clubs utilisant ses installations de prendre leurs dispositions :

- **Le 06 avril 2026**
- **Les 1 - 8 et 14 mai 2026**

TRAVAUX D'ACCES TERRAINS

507502 – RUNGIS US - Courrier du 18/03/26

La commission prend note des travaux prévus au stade de RUNGIS et invite le club à informer ses adversaires

523873 – FONTENAY US – Courrier du 20/03/26

La commission prend note des travaux prévus au Stade Le Tiec N°1 à FONTENAY SS/BOIS et invite le club à avertir ses adversaires et le District pour les changements d'horaires.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

RAPPEL

551086 – AVENIR SPORTIF ORLY Séniors D3.B

Dossier en retour de la Commission de Discipline du 10/02/26

Matches à jouer (à l'extérieur)

54226753 – BANN'ZANMI / AVS ORLY remis au 26/04/2026

54226797 – AVENIR SPORTIF ORLY / CHAMPIGNY PORTUGAIS Séniors D3.B du 29/03/26

Courriel des 2 clubs du 22&23/03/26. **Terrain Suspendu.**

La commission prend note que la rencontre aura lieu sur les installations du club de Port. Champigny.

Dispositif match sensible = 3 arbitres + 1 délégué + police à la charge d'Orly AS.

54730672 – ENT. MANDRES SANTENY 2 / BANN'ZANMI 2 Séniors D4.C du 15/03/26

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de BANN'ZANMI 2.

54693115 – VILLECRESNES US 1 / FC INVICTA 1 Séniors D4.A du 22/03/26

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre du 22/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de FC INVICTA 1.

54226774 – MAROLLES FC / CHAMPIGNY PORTUGAIS Séniors D3.B du 22/03/26

Courriel des 2 clubs du 24/03/26 (Match non joué terrain indisponible).

La commission remet le match au 26/04/2026.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------	---------------------------	------------------------

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------	---------------------------	------------------------

55525497 – MAISONS ALFORT FC 2 / HAY LES ROSES CA 2 Coupe Séniors Amitié du 08/03/2026

Retour de la commission Statuts et Règlements du 22/03/26.

La commission dit match perdu par pénalité à MAISONS ALFORT FC 2, HAY LES ROSES CA 2 est qualifié pour la suite de la compétition.

55525492 – CACHAN CO / CHEVILLY EL Coupe Séniors Amitié du 08/03/2026

Retour de la commission Statuts et Règlements du 22/03/26.

La commission dit match perdu par pénalité à CHEVILLY EL, CACHAN CO est qualifié pour la suite de la compétition.

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

¼ FINALE : 02 MAI 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------	---------------------------	------------------------

Match remis =

55525485 - APSAP VILLE DE PARIS 2 / APSAP EMILE ROUX du 0703/26

55525487 - US ORMESSON / APSAP VILLE DE PARIS 1 du 07/03/26

APSAP VILLE DE PARIS ayant des rencontres en Ligue, ces deux rencontres sont remises au 4 avril 2026.

Les clubs ont la possibilité de jouer en semaine après accord.

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

Matches remis au 5 AVRIL :

54536136 - PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / PORTUGAIS CHAMPIGNY du 04/01/26

54536137 - MENUIBLAN AS / VILLIERS ES du 04/01/26

54536139 – MOLDAVIE FC 5 / COMORES FC 5 CDM D1 du 04/01/26

Courriel de Moldavie FC du 19/03/26. Reprise du dossier.

La commission confirme sa décision « match perdu par forfait à MOLDAVIE FC », le club COMORES FC qui s'était déplacé pour la rencontre fixée au 4 janvier n'ayant pas accepté de reprogrammer cette rencontre (terrain MOLDAVIE FC non disponible à la date du match).

COUPE CDM

CALENDRIER

¼ FINALE : 05 AVRIL 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-----------------------------	---------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 05 AVRIL 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

1/2 FINALE le 31 mai 2026	
VAINQUEUR match 3	VAINQUEUR match 2
VAINQUEUR match 1	VAINQUEUR match 4

55588343 – SUPREMES BELIERS 5 / ST MAUR LUSITANOS 5 coupe CDM du 05/04/26

Courriel de Suprêmes Béliers du 20/03/26. Demande de report, terrain indisponible. (Manifestation ville).

Accord de la commission, match remis au 26/04/2026. Prévenir vos adversaires.

ANCIENS

53494991 – MELTING SPORT / CRETEIL FC MACCABI anciens D1 du 29/03/26

Courriel de Choisy le roi du 24/03/26. Demande de report, terrain indisponible. (Finale Pitch U13 F)

Accord de la commission, match remis au 26/04/2026. Prévenir vos adversaires.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026	¼ FINALE 3 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------	------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 05 AVRIL 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via foot club. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

ANCIENS +45 ans

COUPE +45 ans

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------	---------------------------	------------------------

ANCIENS +55 ans

FEMININES

La commission rappelle aux clubs participants que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Séniors

55047040 – MAISONS ALFORT FC 1 / CACHAN CO ASC 1 Seniors Féminines D1 du 14/03/26

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait non avisé de CACHAN CO ASC 1, entraînant son forfait général dans les 3 dernières journées.

COUPE SENIORS FEMININE

Séniors

CALENDRIER

¼ FINALE 04 AVRIL 2026	½ FINALE A définir	FINALE A DETERMINER
---------------------------	-----------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 04 AVRIL 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

1/2 FINALE A définir	
VAINQUEUR match 3	VAINQUEUR match 1
VAINQUEUR match 2	VAINQUEUR match 4

55509257 – CACHAN CO ASC / CHAMPIGNY FC 94 coupe seniors féminine du 07/03/2026

Forfait général de CACHAN CO ASC.

La commission dit la qualification de CHAMPIGNY FC 94 pour la suite de la compétition.

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE A définir	FINALE A DETERMINER
--------------------------	-----------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 04 AVRIL 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

1/2 FINALE A définir	
VAINQUEUR match 4	VAINQUEUR match 3
VAINQUEUR match 1	VAINQUEUR match 2

55590754 – ST MAUR F.FEM VGA / ST MAUR F.FEM VGA 2 coupe VDM U18 F du 04/04/2026

La rencontre se déroulera le 16/04/2026, l'équipe de ST MAUR F.FEM VGA étant en coupe de Paris.

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE A définir	FINALE A DETERMINER
--------------------------	-----------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 04 AVRIL 2026 à 14h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

1/2 FINALE A définir	
VAINQUEUR match 3	VAINQUEUR match 4
VAINQUEUR match 2	VAINQUEUR match 1

55588240 – FONTENAY US 2 / CRETEIL LUSITANOS F. coupe VDM U15 F du 05/04/2026

Courriel de Créteil du 18/03/26. Demande de report.

Accord de la commission, match remis au 15/04/2026 sous réserve de l'accord écrit de FONTENAY US 2.

COUPE VDM FUTSAL U13 F

Tour qualificatif du dimanche 8 mars 2026 de la Coupe Du Val de Marne FUTSAL U13 F

La Commission remercie la ville de Champigny sur Marne pour la mise à disposition du Gymnase, et le club des Portugais de Champigny pour leur accueil.

Clubs qualifiés : VGA ST MAUR, US CRETEIL, VILLENEUVE AFC et FC THIAIS.

Clubs absents amende de 30€ : ES VITRY 1, ES VITRY 2 et CHEVILLY LARUE ELAN.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A Déterminer
---------------------------	-------------------------	------------------------

U18

53478346 – CRETEIL LUSITANOS F. 2 / VITRY ES 1 U18 D1 du 29/03/2026

Courriel et accords des 2 clubs (via foot club) du 23/03/26. Changement de date, terrain indisponible.

Accord de la commission, match remis au 19/04/2026.

COUPE U18

CALENDRIER

¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

55509454 – BONNEUIL CSM 21 / ST MAUR VGA 21 coupe VDM U18 du 08/03/2026

Retour de la commission Statuts et Règlements du 22/03/26.

La commission dit match perdu par pénalité à ST MAUR VGA 21, BONNEUIL CSM 21 est qualifié pour la suite de la compétition.

U16

54227315 – CHOISY LE ROI AS 21 / MAISONS ALFORT FC 21 U16 D1 du 22/03/26

Courriel et accords des 2 clubs (via foot club) du 20/03/26. Changement de date.

La Commission ne peut donner une suite favorable à cette demande de report au 29/03/26, le terrain étant occupé par la finale départementale du challenge U13F. Elle invite le club à lui proposer un nouvel horaire ou une nouvelle date, possibilité de jouer en semaine.

54227550 – CHOISY LE ROI AS 22 / ENT. CA VITRY BZ 98 22 U16 D3.B du 29/03/26

Courriel de Choisy le roi du 24/03/26. Demande de report, terrain indisponible. (Finale Pitch U13 F)

Accord de la commission, match remis au 26/04/2026. Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

U15

54808684 – JOINVILLE RC 2 / PERREUX AS FRAN 1 U15 D2 du 28/03/26

Courriel de Joinville du 23/03/26. Changement d'horaire (-1h00)

Accord de la Commission, le match se jouera le 28/03/2026 à 16h au lieu de 15h30. Prévenir vos adversaires.

COUPE U15

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

U14

Calendrier U14 2ème phase

L'établissement de ce calendrier a été rendu difficile par les différences du nombre d'équipes des différents niveaux (14-12-10-8), certaines alternances n'ont pu être intégralement respectées. Aussi la Commission invite les clubs rencontrant des difficultés à demander :

- *Une inversion des rencontres (avec accord de l'adversaire)*
- *Un changement de date accepté sans accord de l'adversaire*
- *Un changement d'horaire accepté sans accord de l'adversaire.*

55442064 – CRETEIL LUSITANOS F. 23 / ECOLE PLESSEENNE 21 U14 D1 du 28/03/2026

Courriel de Créteil du 23/03/26. Changement d'horaire (-1h00).

Accord de la commission, le match se jouera le 28/03/2026 à 14h (au lieu de 15h) au Stade Duvauchelle. Prévenir vos adversaires.

55442398 – VILLENEUVE ABLON US 22 / NOGENT FC 22 U14 D4.A du 28/03/2026

Courriel de Villeneuve Ablon du 23/03/26. Changement d'horaire (-1h00).

Accord de la commission, le match se jouera le 28/03/2026 à 15h (au lieu de 14h). Prévenir vos adversaires.

55442465 – ARCUEIL COM 21 / CRETEIL LUSITANOS F. 27 U14 D4.B du 28/03/2026

Courriel de Créteil du 16/03/26. Changement d'horaire.

Accord de la commission pour jouer à 15h, sous réserve de l'accord écrit de ARCUEIL COM 21 qui doit parvenir au District avant le 27/03/26 à 12h. Prévenir vos adversaires.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------